Zeitschrift: La musique en Suisse : organe de la Suisse française

Band: 3 (1903-1904)

Heft: 56

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Troisième Année Nº 56 1er Juin 1904.



Un an . Fr. 6.—

LA MUSIQUE EN SUISSE

Abonnement

Etranger:

Un an. Fr.7.-

ORGANE DE LA SUISSE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

RÉDACTEURS EN CHEF: E. JAQUES-DALCROZE et H. MARTEAU GENÈVE. ÉDITEURS-ADMINISTRATEURS: SÄUBERLIN & PFEIFFER, IMPRIMEURS VEVEY

Un peu de morale Wagnérienne.

Réponse à un récent article.

(L'article ci-dessous a été écrit en février par notre collaborateur. Un concours imprévu de circonstances, l'a empêché de nous l'adresser plus tôt.)

Dans un article publié par la Semaine Littéraire du 13 février,* M. Daubresse, parlant du juste principe qu'en art, seules sont vraiment fortes les œuvres qui mettent l'art au service de la morale, — M. Daubresse, dis-je, s'efforce de montrer de quelle morale très haute sont inspirées les œuvres de Chausson et de Vincent d'Indy. Et il espère ainsi accroître et accélérer le succès de ces œuvres-là.

Ce en quoi il a été excellent.

Mais là ne s'est pas borné l'effort si louable de M. Daubresse. Constatant qu'à côté du succès des œuvres de ces nouveaux venus, subsiste, et toujours beaucoup plus considérable, celui des œuvres de Wagner, il a tenu à examiner à son tour, une bonne fois, ces dernières.

Et c'est au seul point de vue moral, et dans un but de comparaison qu'il l'a fait.

Or, ce qu'il a trouvé, c'est que la morale — ou plutôt l'absence de morale — des œuvres de Wagner est telle, dit-il,

« qu'elle devait nécessairement provoquer une réaction, celle-là même qui s'est effectivement produite. » Et il a tenu à relever cette dernière en tant que telle.

Ce en quoi il a été très misérable.

Non point parce qu'en élevant les uns, il en rabaissait un autre. Si cruel et surtout d'une cruauté si inutile, qu'on risque paraître, en procédant aux deux opérations; il y a certes des cas où la simultanéité de l'une et de l'autre se justifie. Seulement, il faut alors qu'elles soient corrolaires, et que, de plus, elles soient, l'une et l'autre, justes en soi.

Et ce en quoi il a été misérable, ce n'est point d'avoir tendu à s'abaisser, au profit de Chausson et de Vincent d'Indy, et encombrant Wagner, que, de bonne foi, il trouve immoral, — ce n'est que dans la qualité des arguments sur lesquels il a étagé sa thèse — de l'immoralité wagnérienne.

Je suis fort loin, moi-même, de trouver sans défauts Wagner et la morale de ses œuvres; mais j'estime si fausse la manière en laquelle M. Daubresse expose et apprécie certaines scènes que je ne résiste pas au besoin de chercher à le réfuter, et de montrer même que ses citations vont à fin contraire de celle qu'il poursuit.

^{*} La nouvelle morale de l'école musicale française, par M. Daubresse.